Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Report du feu d'artifice du 14 Juillet 2026 au samedi 12 Décembre 2026

N° A-2026-10-09-88

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

En application de la directive 2007/23/CE relative à la mise sur le marché d'articles pyrotechniques.

Vu le décret n°2010-455 du 4 Mai 2010 qui définit les normes de sécurité, le nouveau classement et les conditions d'acquisition des articles pyrotechniques.

Vu le décret n°2010-580 du 31 Mai 2010 qui détermine les règles d'acquisition, détention et utilisation de ces articles.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3.

Considérant que le feu d'artifice prévu le 14/07/2026 à l'occasion de la Fête Nationale n'a pas pu être tiré en raison des conditions climatiques, il sera reporté au samedi 12 Décembre 2026 à l'occasion du marché de Noël.

ARRETE

ARTICLE 1 – Un feu d'artifice sera tiré sur la commune de LESPIGNAN selon les conditions suivantes :

- Date : 12 Décembre 2026
- Heure : 18h45
- Lieu : Terrain Les Buissonnets
- Durée : Environ 15 min
- Responsable du tir : M. Lionel NICLOS

PYRAGRIC 639, Avenue de l'Hippodrome BP110 69141 RILLIEUX LA PAPE.

ARTICLE 2 – Les dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage sont :

- Pose de barrières de sécurité selon le périmètre réglementaire.
- Demande de présence des sapeurs pompiers de NISSAN LEZ ENSERUNE.

ARTICLE 3 – La circulation sera interdite le 12 Décembre 2026 de 18h00 à 20h00 sur la voie reliant le lotissement du parc à la rue des jardins (Rue des Buissonnets). Le stationnement sur les abords de la Rue des Buissonnets sera interdit le 12 Décembre 2026 de 8h00 à 20H00 et sur le parking des Buissonnets de 14h00 à 20 h00.

ARTICLE 4 – Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 9 Octobre 2026
La Maire,
par délégation
Géraldine ESCANDE-COLIN

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 14 OCT. 2026
ID : 034-213401359-20261009-A2026_10_09_88-AR

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 12 OCT. 2026
Et publication ou notification
Du
La Maire : 14 OCT. 2026

MAIRIE DE LESPIGNAN (Hérault)